

procès-verbal

de l'assemblée générale annuelle

de l'Aviron Club de SAINT-GILLES

en date du 11 Janvier 2020

Le 11 Janvier 2020 à 16h30, au hangar du club, s'est tenue l'assemblée générale ci-après relatée.

Jean-Marie BEAUSSIER, préside la séance.
Philippe RIBON est le secrétaire de séance.

Une feuille de présence est signée par les 18 adhérents entrés en séance.
2 délégations de pouvoir sont annexées à cette feuille.
Le club compte 30 adhérents, licenciés à la Fédération Française d'Aviron.
L'assemblée délibère valablement car le quorum est atteint, soit le quart de ses membres ou représentés.
Les délibérations sont adoptées à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

Un support audio-visuel de présentation permet un partage illustré des points de l'ordre du jour :

- Correction du Compte-Rendu de la dernière AG (2018).
- Bilan moral et financier pour la saison 2019.
- Remplacement au sein du comité de direction.
- Perspectives d'avenir.
- Questions diverses.

En ouverture de séance, le président formule des souhaits de prompt rétablissement pour le jeune rameur LUCAS, blessé grièvement dans un accident de la circulation.
Puis il présente et remercie Mme. Vanessa BERJON déléguée aux grandes manifestations sportives de la ville de Saint-Gilles.

Le président de séance aborde successivement les questions figurant à l'ordre du jour.

1. Correction du Compte-Rendu de la dernière AG (2018).

Les corrections portent sur la liste des dirigeants : Nom, prénom et fonctions des signataires des derniers statuts.
Un second élément projeté fait état des membres du bureau.

2. Bilan moral et financier pour la saison 2019. (document en annexe)

Le président présente le rapport moral sur la gestion et les activités de l'association au cours la saison écoulée.
Son exposé porte notamment sur :

- le déménagement du club et l'aménagement des locaux, principaux faits marquants de l'année écoulées
- les activités de l'association,
- les animations organisées,
- la participations à des animations externes,
- la qualité des contacts avec VNF et la municipalité.

Personne ne manifeste d'opposition au rapport moral sous la forme présentée. Il est adopté.

En l'absence du trésorier, c'est le président qui présente le rapport sur les comptes de l'association pour l'exercice écoulé.

. L'exposé porte notamment sur les produits, les charges et le résultat de l'exercice écoulé.
Nous retenons que **le patrimoine financier est de 19 161,29 €** à la date de clôture de l'exercice.

Le compte de résultat fait apparaître un **bilan négatif qui s'établit à -466,21 €**.

Les subventions et les cotisations, seules sources de produit, ne permettent pas de couvrir les charges du club.

A l'évocation des charges d'aménagement, un échange d'opinion aboutit à pointer du doigt les rejets huileux de l'activité voisine qui se répandent aux abords du bâtiment. Nous apprenons qu'une enquête sanitaire a été engagée.

Les comptes annuels sont annexés à ce compte-rendu.

Personne ne contestant les tableaux de résultats, l'approbation des comptes est enregistrée.

3. Projets pour la saison à venir 2019/2020.

Le président expose la stratégie de poursuite du développement du club et de ses activités.

Il rappelle et précise les jours d'ouverture du club.

Il évoque la participation au Challenge des Jeunes Rameurs et l'hivernale agathoise, deux manifestations régionales sous la conduite de Gilbert BATIGNES, entraîneur du club.

La parole est donnée à Mathis GOBIN qui lit son compte-rendu de la participation du club à la régata de l'Hivernale Agathoise.

L'assemblée apprécie l'initiative de Mathis et le félicite pour son travail de synthèse.

Le président, porte-parole du comité directeur, propose la résolution de porter le montant de l'adhésion au club à :

- 165€ pour les adultes
- 100€ pour les jeunes

La résolution est adoptée.

Des photos et des vidéos sont visionnées puis, avant de passer au partage de la galette des rois, des remerciements sont adressés aux personnes du club qui ont participé à l'aménagement du hangar et aux travaux de peinture et aux bricolages divers.

Il est 17h30, l'ordre du jour est épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

Le président de séance : Jean-Marie BEAUSSIER



Le secrétaire de séance : Philippe RIBON

